LES VERTUS DE LA RACE

Est-elle donc si veule et si affaiblie, cette nation française qui produit des soldats aventureux comme Marchand et Baratier, comme Gouraud et Jacquin? Les étrangers eux-mêmes ne le pensent pas et n'osent davantage l'écrire. Vaillance, ténacité, sentiments d'ordre et d'économie, sont toujours les traits distinctifs de notre grande famille. Hier, c'était Marchand qui, au prix de sacrifices inouïs, tentait d'occuper un point du monde qui devait non pas assurer notre suprématie, mais garantir notre expansion coloniale en Afrique. Nous ne connaissons pas encore les détails de cette expédition qui a coûté deux années d'efforts, de sacrifices, de luttes terribles avec les éléments, avec les fatigues de contrées malsaines. Tout cela exécuté au moyen de faibles ressources, avec un effectif insuffisant.

Eh bien! le héros qui conduisait cette petite troupe de braves dont on racontera plus tard la marche comme une chose extraordinaire, miraculeuse, pour toute récompense, a reçu l'épaulette d'officier supérieur. Son compagnon d'armes, le capitaine Baratier, qui avait déjà arrosé de son sang cette terre d'Afrique, et que l'on avait justement décoré pour ce fait, a été nommé officier de la Légion d'honneur.

C'est bien peu, direz-vous, pour de hauts faits pareils, surtout si vous songez à la situation faite au sirdar par l'Angleterre. Le vainqueur de Khartoum a été élevé à la pairie; il lui a été alloué une grosse dotation. Le voilà gloire d'Albion et riche, car chez nos voisins la gloire ne marche pas sans les millions. Nos héros se contentent de moins, et ceci sans amertume de leur part. L'argent n'a pas été encore une fois le mobile de leurs actions. S'ils ressentaient un peu de joie, s'ils la savouraient, c'était en pensant que ce qu'ils avaient tenté rejaillirait sur notre bonne renommée.

Il n'est donc pas un vain mot, le désintéressement de cette armée de travailleurs qui ne craint pas d'être accusée de chauvinisme. C'est donc bien le moins qu'on lui rende l'hommage qu'elle mérite, à cette société que le mal moderne n'a pas encore atteinte. Aussi ne saurait-on trop mettre en relief ses vertus, ses actes, surtout son abnégation. Le docteur Calmette, l'un des plus éminents praticiens de l'Institut Pasteur, ne m'en voudra pas, je l'espère, de parler de ce qu'il vient de faire, puisque c'est là une preuve qui atteste la bonté de la thèse que je soutiens.

On avait insinué que le jeune et distingué savant avait donné à l'Institut de Lille, organisé sur le modèle de celui de Pasteur, autre clinique de la rage et des maladies contagieuses, une somme de trois cent mille francs, pour assurer la construction d'un édifice et le fonctionnement d'un service de création récente. La chose est vraie, officielle aujourd'hui Et vous pensez que pour se livrer à des libéralités aussi énormes, il convient de posséder des millions, une énorme fortune. Le docteur Calmette, certainement, possédait ces trois cent mille francs, puisqu'ils lui avaient été attribués par un industriel auquel ses conseils avaient permis de réaliser des bénéfices considérables, et il aurait pu les garder. C'était son bien, acquis légitimement. Il a préféré en faire donation à l'Institut de Lille et en faire profiter ses semblables.

On voit bien que M. le docteur Calmette a été élevé à l'école du grand Pasteur qui fut toute sa vie un désintéressé, absorbé dans ses immenses travaux et ses recherches. Pasteur était de la même école que Chevreul, que tant d'autres grands savants qui se contentaient d'une situation modeste, pourvu qu'on mît à leur disposition un laboratoire bien pourvu, des hospices ou des hôpitaux pour continuer leurs observations et leur œuvre de salut. Tous auraient pu être riches, mais la science les a pris tout entiers, comme la gloire a dirigé Marchand, Baratier, Gouraud, Jacquin.

Oui, il y a encore des Français qui travaillent pour la gloire. C'est ceux-là seuls que nous devons honorer et mettre au premier rang. — F...

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Paris, 2 novembre. — Les décrets nommant les nouveaux ministres ont été signés, hier soir, à sept heures, à l'issue de la réunion tenue chez M. Charles Dupuy, réunion qui, commencée à deux heures, n'a pris fin qu'à six heures et demie.

Les membres du cabinet ont été présentés, aujourd'hui, au président de la République. Le *Journal officiel*, qui ne paraît pas aujourd'hui, jour des Morts, enregistrera demain les décrets, et, demain également, dans la matinée, se tiendra à l'Elysée le premier conseil des ministres, au cours duquel M. Charles Dupuy soumettra à l'approbation de ses collègues les termes de la déclaration qui sera lue, le lendemain, aux chambres.

De cette déclaration, les lignes generales ont été, d'ailleurs, arrêtées dans la réunion d'hier, où les ministres ont envisagé, — dit une *note officieuse*, — dans leur ensemble, et quelques-unes dans leurs détails, toutes les questions de politique intérieure ou de politique extérieure.

La même note constate, d'une façon absolue, que l'accord s'est fait sur tous les points. Le *Gaulois* affirme que les nouveaux ministres sont enchantés les uns des autres et que la fraction avancée du cabinet a trouvé dans la fraction modérée, et réciproquement, le plus sincère désir de cordiale entente.

Donc, l'accord est fait sur toutes les questions à l'ordre du jour, au premier rang desquelles on peut placer : à l'intérieur, la réforme budgétaire et la revision du procès Dreyfus ; à l'extérieur, l'affaire de Fashoda.

Pour la réforme budgétaire, le cabinet a adopté, tel qu'il a été déposé, le projet Peytral, sans se dissimuler, d'ailleurs, que la Chambre pourrait y apporter d'assez importantes modifications.

En ce qui touche la revision du procès Dreyfus, le gouvernement se trouve en présence d'un arrêt de la cour de cassation : il fera en sorte que cet arrêt s'exécute avec toute la prudence, toute la sagesse que commandent les circonstances.

Quant au conflit de Fashoda, M. Delcassé a soumis à ses collègues un ensemble de résolutions qui ont reçu l'approbation unanime du conseil.

Il a été convenu, d'autre part, que M. Lebret tiendrait la main à l'exécution de la circulaire Sarrien, tendant à la répression des insultes à l'armée.

Voilà ce qu'il nous a été possible d'apprendre sur la réunion ministérielle.

Il restera au cabinet à faire approuver par la Chambre le programme sur lequel il s'est mis d'accord. La tâche sera dure.

Le projet Peytral, en effet, a déjà soulevé de nombreuses et sérieuses objections.

La question de Fashoda, comme celle du procès Dreyfus, sont de celles qui passionnent, à juste titre, tous les partis.

Enfin, il est à prévoir que les modérés demanderont, comme entrée en matière, la revision du mouvement préfectoral qui a marqué les derniers jours du cabinet Brisson.

Autant de difficultés qui vont se dresser devant M. Charles Dupuy, qui n'aura pas trop de toute son énergie pour en triompher.

Le cabinet modéré que présidait M. Meline a duré deux ans et quelques mois; le cabinet radical de M. Brisson, quatre mois, — dont trois mois de vacances. — Nous verrons ce que l'avenir réserve au cabinet « de conciliation » constitué par M. Charles Dupuy.

LES COULOIRS DE LA CHAMBRE

Paris, 2 novembre. — Les couloirs de la Chambre ne présentaient pas aujourd'hui grande animation : il y avait très peu de députés.

A s'en rapporter aux conversations que nous avons eues avec des membres appartenant aux diverses fractions de la Chambre, le nouveau Cabinet ne recevrait pas un accueil défavorable le jour de sa première rencontre avec la Chambre. Est-ce une indifférence purement passive de la part des radicaux ou une détente réelle et sincère ? Un avenir prochain nous l'apprendra.

On a discuté naturellement sur la question de savoir quelle serait l'allure générale de la déclaration ministérielle.

Selon certains *informateurs*, cette déclaration, contrairement à celle du cabinet Brisson, comporterait une déclaration très nette relative à l'agitation Dreyfusarde et au désordre moral qu'elle provoque dans le pays.

En ce qui concerne l'affaire de Fashoda, on s'attend à une reculade, une reculade honorable, disent les ministériels de demain.

La gauche démocratique autrement dit radicale, doit se réunir demain pour un échange de vues, au sujet de la conduite à tenir vis-à-vis du nouveau cabinet.

PUVIS DE CHAVANNES

Nous avons annoncé la mort d'un grand peintre génial, Puvis de Chavannes. Or, voici que nous trouvons dans nos notes une interview intéressante de Puvis que publia le *Temps* en 1895, alors que, dans une sorte d'apothéose, ses admirateurs et ses amis venaient de lui offrir un banquet.

Le grand peintre répondit ainsi à notre confrère :

« Ce n'est pas du Larousse qu'il vous faut. Une date est nécessaire pourtant, ma naissance. Cet événement exceptionnel s'est produit, voilà soixante-dix ans bien sonnés, dans la bonne ville de Lyon. Mon père y était ingénieur en chef des mines : j'y suis né en 1824.

» De ma première enfance rien à dire. Elle ne a pas été laborieuse. J'ai fait au lycée de la ville mes études, et je les ai faites, je le confesse humblement, sans éclat. Quelques prix de loin en loin, et c'est tout. Je n'étais occupé que d'une chose, de pousser. J'étais long, long, long, maigre, maigre, maigre. J'augmentais chaque année de je ne sais combien de centimètres, ce qui jetait dans le désespoir ma pauvre mère. A peine m'avait-elle fait faire un vêtement que mes bras, mes jambes en sortaient avec opiniâtreté. C'est à cela que ma jeunesse s'est passée.

» Un événement pourtant l'a marquée, un événement de premier ordre : la visite, en 1828, du duc d'Orléans.

» . . . Deux ans après, je perds ma mère, et mon père juge bon de me faire compléter mes études à Paris. Je vais faire à Henri IV ma rhétorique et ma philosophie : dans l'une comme dans l'autre, je suis terne. Je ne suis pas plus brillant au dessin. Si je griffonne sur mes cahiers, sur mes livres, si j'en couvre les marges de croquis, je n'en suis pas moins, dans la classe spéciale de dessin, un élève quelconque : jamais de prix, jamais d'accessit. Rien de l'enfant prodige, vous voyez.

» Je sors du lycée; ma vocation ne se dessine pas davantage. En attendant que je me décide, ou qu'on décide pour moi, je vais à Mâcon retrouver ma sœur, mon beau-frère, ingénieur lui aussi, comme mon père. Je paresse délicieusement deux années, puis je fais mon premier voyage d'Italie, un vrai voyage de noces, banal et vide au possible, en compagnie d'un jeune ménage que l'avenir n'inquiète guère et qui jouit avec sérénité du présent.

» Au retour, le goût de la peinture me prend. Je vais à Paris, j'entre dans l'atelier de Scheffer, pas Ary, mais son frère Henry, portraitiste excellent, auteur de *Charlotte Corday*, qui est au Louvre, et chez lequel j'aurais appris sérieusement mon métier, si le métier tel qu'on me l'enseignait, m'avait intéressé réellement. N'y trouvant pas précisément ce que je voulais, c'était en amateur surtout que je travaillais, et à la fin de 1847 je n'étais pas plus familarisé avec la technique de mon maître qu'avec l'argot spécial aux rapins.

» Où j'ai commencé réellement à m'ouvrir, c'est à mon second voyage d'Italie, fait en 1848, en compagnie d'un camarade de mon âge et d'un peintre dont j'avais fait connaissance à Paris, Bauderon de Vermeron. Cet excellent homme m'a rendu de grands services. Il a développé en moi le goût du travail, m'a appris à réfléchir sur mon art, et de l'année que j'ai passée en Italie avec lui, date véritablement ma vie artistique.

» Me voilà rentré à Paris, fin 1848. Que faire? Bauderon de Vermeron était lié avec Eugène Delacroix. « Je vais vous *mettre en rapport* avec lui », me dit-il, et de concert, un beau matin, nous partons pour la rue Notre-Dame-de-Lorette, où le maître avait son atelier.

» Je devins l'élève de Delacroix. Je le fus tout juste quinze jours. L'atelier, depuis longtemps, périclitait: les élèves, un à un, se retiraient. Nous étions, quand j'y entrai, sept ou huit; ce n'était pas de quoi payer le loyer. Deux semaines après mon entrée, Delacroix, que ce lâchage universel énervait, nous mit brusquement à la porte.»

Les martyrs de la Démocratie collectiviste

Il est bon que les travailleurs qui, certes, endurent des maux véritables et trouvent trop souvent la misère après une longue vie de dur labeur, connaissent bien les chefs du socialisme international. On pourrait croire que ce sont généralement d'intelligents et dévoués serviteurs du peuple, ayant prouvé par leur désintéressement, leur générosité, leurs exemples, qu'ils sont dignes de comprendre les pauvres et les faibles. Il n'en est rien, les meneurs collectivistes, dit l'*Agriculteur de Besançon*, sont en général de riches ambitieux ayant soif de pouvoir ou des affamés non moins ambitieux désirant être au plus tôt en possession de la fortune.

Car c'est un métier lucratif, celui exercé par les hommes de l'Etat-Major collectiviste : si les ouvriers se saignent aux quatre membres pour subvenir aux mystérieuses dépenses que font des associations soi-disant libératrices, les habiles meneurs n'entendent pas endurer la faim. Oyez plutôt, il s'agit aujourd'hui des Allemands, nous passerons un jour aux Français :

« Nous arrive de Suisse la découtante nouvelle que le chef Bebel est millionnaire, qu'il possède un « opulent » château ; qu'il a des vignes, une forêt, un parc « grandiose » et que ses laquais attendent leur seigneur en congé!

» Ainsi, lui aussi, lui qu'on croyait l'humble ouvrier tablettier de Dresde, est un aristocrate, un gros propriétaire, un châtelain ! Et ces gens parlent du partage des biens!

» Ce n'est pas une honte d'avoir un château sur les bords d'un lac pittoresque; de pouvoir chasser le chevreuil dans ses bois, de cultiver son crû et d'être en état de dire, avec un large geste dans l'espace : tout cela est à moi!

» Mais ce qui est honteux, c'est de parler aux ouvriers des infâmes capitalistes quand on en est, assez secrètement, un soi-même ; de faire miroiter à leurs yeux le partage général des propriétés, alors qu'on en possède une qui fait l'admiration des passants et qu'on ne cesse d'embellir par des travaux extraordinaires.

» Nous avons à la tête du *socialisme allemand* trois chefs immuables : les compagnons Singer, Liebknecht et Bebel.

» Un jour, les Berlinois apprirent que maître Singer était un millionnaire. Un autre jour, par l'indiscrétion d'un imprimeur, ils surent que le citoyen Liebknecht prétendait avoir au moins neuf mille marks pour travailler dans le *Vorwaerts*.

» Restait Bebel, qui consolait les purs des deux autres chefs. Bebel était le martyr du parti, ayant passé tout un temps de sa vie en prison, ce qu'on voyait à la pâleur de ses traits. On savait — ou plutôt on croyait savoir — qu'il avait un atelier dans une étroite rue de Dresde ; qu'il était, lui, un vrai ouvrier, un réel compagnon aux mains rugueuses.

» Et ce compagnon est millionnaire en cachette ! »

LE DIFFÉREND FRANCO-ANGLAIS

Bruit de l'évacuation de Fashoda

Nouvelles contradictoires

Dans une dépêche que le *Daily Graphic* se fait adresser de Paris et que nous citons sous expresses réserves, il est dit :

« Le capitaine Baratier a été envoyé au Caire avec des instructions prescrivant au commandant Marchand de retourner à Fashoda, puis de là retourner sur ses pas avec ses compagnons dans la direction des possessions françaises de l'Oubanghi.

»Fashoda et cinq des postes établis par les Français à l'est de la frontière indiquée par l'accord anglo-allemand seront évacués. En conséquence de la remise de ces postes aux autorités égyptiennes, on demandera au gouvernement égyptien d'envoyer des détachements de troupes pour accompagner le commandant Marchand dans son voyage de retour. La question de fait pour la France se trouve ainsi résolue.

» Aussitôt après le départ du commandant Marchand, des négociations seront entamées sur les propositions soumises au gouvernement anglais par M. de Courcel. »

Le *Morning Post* dit que l'on peut considérer l'incident de Fashoda comme terminé.

D'autre part et en contradiction avec les informations des journaux anglais que nous venons de mentionner, une dépêche de Constantinople au *Standard* confirme ce qu'a annoncé hier le journal la *Liberté*, de Paris, à savoir que le récent conseil des ministres a décidé de déclarer que le sultan seul a le droit de trancher la question de Fashoda.

Le khédive, pendant son séjour à Constantinople, se serait exprimé, en termes amers, sur le compte de l'Angleterre: il aurait exprimé cette opinion que la France aurait autant le droit d'occuper Fashoda que l'Angleterre d'occuper Khartoum et que le souverain véritable de ces régions est le sultan.

La dépêche de Constantinople au *Standard* ajoute que le khédive se serait plaint aussi auprès de son suzerain et en termes particulièrement amers des compromissions incessantes auxquelles ses ministres se trouvaient contraints, cédant en cela aux injonctions impératives de lord Cromer.

D'autre part, Abbas-Hilmi aurait déclaré que l'occupation récente de Fashoda par les troupes anglo-égyptiennes avait été décidée complètement à son insu et malgré la très vive opposition manifestée à cet égard par le ministre de la guerre égyptien, Abaïn-Pacha.

Abaïn-Pacha lui-même est parti pour l'Europe au moment de la marche du sirdar sur Fashoda. Il a voulu ainsi dégager sa responsabilité personnelle dans l'exécution de cette nouvelle violation du droit international par la puissance occupante, se désintéressant ainsi des détails d'une expédition qui recevait directement ses ordres du War-Office de Londres.

Le mouvement antifrançais en Angleterre

Si quelqu'un avait dit, il y a quinze jours, que la France ferait connaître son intention d'évacuer Fashoda et que cependant les préparatifs de guerre continueraient avec la même activité, il aurait provoqué un rire général.

C'est cependant ce qui est arrivé, car jamais le mouvement belliqueux n'a été plus accentué.

Les journaux illustrés se complaisent à célébrer ce qu'ils appellent « un sentiment réconfortant de patriotisme », ils publient d'immenses dessins coloriés représentant la bataille de Waterloo, des portraits du sirdar, etc.

Tous les journaux reconnaissent cette situation. La *Saint-James-Gazette* déclare emphatiquement que l'Angleterre prend l'attitude d'une nation « qui, d'un instant à l'autre, peut être appelée à tirer son épée ». Elle ajoute : « Si la France continue à entasser contre nous outrage sur outrage, la coupe sera bientôt pleine à déborder. Nous le répétons, le moment est venu de régler toutes ces questions une fois pour toutes, pacifiquement, s'il est possible, mais, en tout cas, définitivement.

Le *Times* dit que dans sa dernière conversation avec l'ambassadeur de France, lord Salisbury, chez lequel un changement s'était opéré, ayant subi, pense-t-on, une certaine influence de la part de ses collègues, a dit que le conseil de cabinet avait décidé que Fashoda devait être évacué et que jusque là la question ne pourrait faire aucun progrès.

Le *Times* croit que le compte-rendu de cette entrevue fait par le baron de Courcel a décidé le gouvernement français à rappeler le commandant Marchand de Fashoda parce qu'il a reconnu que l'intérêt de la France sur ce point ne valait pas un conflit avec la Grande-Bretagne.

Le *Daily Télégraph* dit que si le nouveau cabinet suit le même genre de politique que M. de Courcel, il faut s'attendre à des orages.

Les préparatifs en France

Toulon, 2 novembre. — Voici les nouvelles dispositions prises par le ministre de la marine en ce qui concerne la défense mobile :

Les torpilleurs de haute mer *Mousquetaire, Agile, Dragon, 191* et *180* sont entrés en armement et effectif complets le 1er novembre.

Le *Marceau* est réuni à l'escadre à partir du 1er novembre pour faire partie de la division d'instruction; le *Mousquetaire* et le *Dragon* iront renforcer la défense mobile de Tunisie; l'*Agile* celle de l'Algérie et sera rattaché à Oran, et les *191* et *180* celle de la Corse.

Les troupes d'infanterie et d'artillerie, venues la semaine dernière à Toulon, sont aujourd'hui complètement réparties dans les forts et batteries.

D'autre part, en présence de la pénurie d'officiers de marine, le ministre vient de recommander aux conseils de santé de n'accorder des congés de convalescence qu'aux officiers en avant réellement besoin.

Brest, 2 novembre. — Deux cents hommes du 19e régiment d'infanterie se sont embarqués hier à bord du remorqueur *l'Aberwrach*, qui les a dirigés sur les forts de Bertheaume et de Crozon. Il est fortement question également du départ d'un bataillon du 19e pour les côtes du Conquet à *l'Aberwrach*.

Les derniers détachements d'artillerie affectés à la défense des côtes sont arrivés hier à Brest. Ils sont répartis entre les divers forts de la côte.

Le général Bodds et les colonels de Follye de Joux et Vimard, commandant les 2e et 6e régiments d'infanterie de marine, iront demain visiter les divers cantonnements de l'infanterie de marine sur le littoral.

Le *Tage*, la *Victorieuse* et l'*Onondaga*, qui sont dans le port de guerre, vont embarquer leurs vivres ainsi que leurs munitions de guerre. La *Victorieuse* embarquera, en outre, des torpilles de rechange pour les torpilleurs qu'elle doit convoyer.

Les autres navires mobilisables sont prêts à armer au premier ordre.

Les armements anglais

On annonce de Plymouth que la flotte de réserve serait prête à prendre la mer samedi. A Portsmouth, l'activité continue sans interruption. De grandes quantités de charbon arrivent constamment par terre et par mer.

Le port de Portland a été mis en état de défense. On a établi de nouveaux projecteurs électriques à Weymouth.

On télégraphie de Devonport qu'un grand nombre d'officiers sont arrivés hier dans l'après-midi pour s'embarquer à bord de l'escadre spéciale. Tous les hôtels sont bondés. On attend trois mille hommes.

A Portsmouth, le *Rodney*, 10,300 tonnes, et le *Trafalgar*, *11,950 tonnes*, ont reçu le complément de leurs équipages.

Paris, 2 novembre. — On a vu, dans les dépêches de Londres, l'affirmation d'un des membres du parti conservateur anglais, M. Hayes Fischer, que le gouvernement français avait donné l'ordre, au commandant Marchand, de quitter Fashoda.

Les journaux de Londres se montrent à ce droit sceptiques, en face de cette allégation.

Le Foreign Office n'a, d'ailleurs, rien communiqué on annoncé de semblable.

D'autre part, nous pouvons affirmer à ceux qui auraient cru qu'une dépêche, et par suite aucun ordre de ce genre n'avait encore été expédié hier au chef de notre mission.

M. Leygues interviewé

Paris, 2 novembre. — Interrogé par un de nos confrères sur l'affaire de Fashoda et sur la question de savoir s'il y avait lieu de redouter une aggravation du conflit anglo-français, M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, a déclaré qu'il n'y avait aucune crainte de guerre et qu'il serait fou de faire éclater la guerre pour ce marais infect de Fashoda.

Notre confrère, ayant rappelé au ministre qu'on racontait que lorsque M. Hanotaux, en 1898, demanda des crédits pour le centre africain il était déjà entendu que les colonies françaises avaient mandat de se rendre au Bahr-el-Ghazal et à Fashoda, M. Leygues a répondu :

« Ce sont-là des « on dit », des opinions de journaux. Le but poursuivi par Marchand sur les ordres du gouvernement était autre que Fashoda. Croyez-moi, cet incident sera terminé avant peu à la satisfaction de notre honneur national. »

Notre confrère ajoute, d'autre part, qu'un député présent à cette conversation lui a *affirmé qu'en effet la mission* Marchand avait pour objectif Djibouti. »

Londres, 2 novembre. — Une note communiquée aux journaux, relative aux différentes nouvelles annonçant la question de Fashoda comme réglée, dit :

« On ne peut pas dire que l'affaire se soit modifiée pendant ces derniers jours. En réalité, elle en est substantiellement au même point qu'au moment de la publication du livre bleu et du livre jaune.

» Le gouvernement français attendra, croit-on, avant de prendre une décision, l'arrivée du major Marchand au Caire. Le commandant arrivera dans cette ville jeudi prochain, et il pourra alors expliquer la raison de son départ de Fashoda et fournir aussi le supplément du rapport qu'il a envoyé à Paris par l'intermédiaire du capitaine Baratier. Jusque-là, la situation demeurera la même.»

LES SOUVERAINS ALLEMANDS EN PALESTINE

Jérusalem, 2 novembre. — C'est par crainte qu'un anarchiste ne se déguisât en femme pour attenter plus facilement à la vie de l'empereur qu'on a interdit aux femmes turques de sortir pendant le séjour des souverains allemands ; de plus, aucun magasin ne devait rester ouvert sur le passage de l'empereur.

Les loueurs de voitures ont abusé de la situation et demandé des prix extravagants : 200 francs une voiture pour Jericho ; 50 et 60 francs pour Bethléem.

Après la prise de possession de la Dormition de la Sainte-Vierge, l'empereur et l'impératrice ont visité, dans l'après-midi le tombeau de David, qui est l'objet d'une très grande vénération chez les Mahométans, puis le cénacle et le patriarcat arménien.

Hier matin, les souverains ont visité à cheval le jardin des Oliviers, Gethsémani et Béthanie et se sont rendus ensuite à l'orphelinat syrien.

L'empereur s'est exprimé ainsi au cours d'une visite à la colonie allemande :

« J'espère que mes relations amicales avec la Turquie, et en particulier l'amitié qui existe entre le sultan et moi, continueront de faciliter votre tâche. Si quelqu'un de vous a besoin de ma protection, je suis là, il peut s'adresser à moi quelle que soit sa confession, car l'empire allemand est heureusement en état de protéger d'une manière efficace ceux de ses nationaux qui sont à l'étranger. »

C'est demain jeudi que les souverains, écourtant comme on sait leur voyage, ont résolu de quitter Jérusalem: leur santé est excellente.

Cologne, 2 novembre. — On mande de Jérusalem à la *Gazette de Cologne* en date du 1er novembre :

« Le tombeau de David, qui a été montré à l'empereur et à l'impératrice sur les ordres formels du sultan, n'avait été foulé jusqu'à ce jour par aucune personne n'appartenant pas à la religion de Mahomet.

» L'iman a prononcé une allocution dans laquelle il a informé les souverains de ce fait et il a ajouté que tous les édifices mahométans étaient ouverts à l'empereur d'Allemagne, ami du sultan.

Jérusalem, 2 novembre. — L'empereur d'Allemagne a rendu visite cet après-midi au patriarche grec et a reçu ensuite le consul de France, puis une délégation des israélites, qui lui a remis un album des vues des colonies juives établies en Palestine.

Répondant à un discours du président de la délégation, l'empereur d'Allemagne a dit que toutes les tentatives ayant pour but de faire progresser l'agriculture en Palestine d'une façon favorable à l'empire turc et avec le respect entier de la souveraineté du sultan, pouvaient compter sur sa bienveillante sollicitude.

M. Félix Faure au monument Carnot

Paris, 2 novembre. — Fidèle à une pieuse coutume, M. le Président de la République, accompagné de M. le général Bailloud, chef de sa maison militaire, est allé ce matin rendre visite au tombeau du président Carnot.

M. Félix Faure est arrivé devant la façade du monument à neuf heures et demie. Conduit au caveau qui renferme les restes du président Carnot, il est resté un moment pensif et recueilli devant le sarcophage toujours entouré de ses plus belles couronnes en métal précieux. Le président s'est retiré à dix heures.

LES MINEURS AUTREFOIS

On lira peut-être avec intérêt la description de la situation des mineurs aux siècles précédents, lorsque toutes les institutions publiques étaient imprégnées de l'esprit chrétien. Nous l'empruntons à un ouvrage de M. Hippolyte Blanc, paru, il y a quelques années; on y trouvera plus d'une indication qui pourrait avoir aujourd'hui encore son utile application ; on y verra aussi combien l'influence écoutée de l'Eglise avait été heureuse pour les ouvriers :

« Aux dangers exceptionnels de la vie des ouvriers mineurs, écrit M. Blanc, des avantages exceptionnels correspondaient. Non seulement le système corporatif assurait aux mineurs les mêmes bienfaits qu'aux autres corps professionnels, mais encore la Royauté les avait pris sous son patronage par de nombreux édits tels que celui du 30 mai 1413 disant : « Nous prenons les marchands, maîtres, ouvriers, gouverneurs et gardes en protection spéciale, sauvegarde et sauf conduit, à la conservation de leurs droits tant seulement ; leurs femmes, familles, serviteurs, biens, meubles et héritages quelconques. » Devoir de protection tellement important aux yeux de la Royauté que la législation renferme maintes preuves de sa sollicitude : l'édit de 1504, par exemple, porte création du treizième de la masse entière du produit net des mines pour être appliqué aux secours spirituels et temporels des ouvriers et il rappelle que ceux-ci doivent être payés de préférence à tous les autres créanciers de la mine.

« En raison des privilèges concédés par l'exploitation des mines, nul ne pouvait prétendre au travail de la mine que le mineur et l'ouvrier, locataire d'un lot de terrain minier, ne pouvait en être dépossédé, y compris le gagne-pain dit le tierson. Il était assuré de la propriété du filon par lui découvert, il avait droit de prendre son bois dans la forêt commune. Il avait aussi une sorte de propriété de l'exploitation ; genre de propriété non discuté, admis par tout le monde et garanti par la Royauté.

« Si les mineurs ont des réclamations à faire, c'est au roi qu'ils s'adressent; ils seront d'ailleurs exempts de tous impôts, tels que tailles, aydes, subsistances, impositions, gabelles, quarts de biens, francs-archers, guet, gardes, portes de ville et autres charges et subventions quelconques. De plus le travail n'était point écrasant grâce aux nombreuses fêtes religieuses que l'Eglise ordonnait de chômer. Que de jours de repos dans l'année aujourd'hui supprimés pour le malheur de celui qui peine et qui travaille ! Les jours religieux étaient tous les dimanches, les fêtes de Pâques, de la Pentecôte, l'Ascension, les Fêtes-Dieu, les quatre Notre-Dame, les douze Apôtres, les quatre Evangélistes, la fête de tous les Saints, celle de Noël; puis venaient les fêtes des paroisses où les mines sont établies, en tout, soixante-dix-sept jours de repos. »

Voilà ce que la législation faisait pour les ouvriers mineurs.

Outre cela, les mineurs touchaient alors des gages fort élevés pour ce temps-là, leur travail était de plus coupé par des occupations champêtres revenant à des intervalles réglés. Chaque minière comprenait une certaine étendue de prairies et de vignobles cultivés par les mineurs. La santé de l'âme et du corps de l'ouvrier était alors au premier rang des devoirs du gouverneur des minières. Les soins médicaux étaient assurés aux mineurs ainsi qu'il était pourvu à ses besoins religieux et moraux.

Sans doute, il serait difficile de rétablir toute cette organisation, mais si nous nous inspirions des mêmes principes chrétiens qui guidaient nos ancêtres, notre charité nous ferait aisément trouver les moyens d'obtenir le même résultat bienfaisant pour l'ouvrier, dans les conditions nouvelles du travail industriel.

L'affaire Dreyfus

Un meeting dreyfusiste

Paris, 2 novembre. — On avait raison de prévoir que des meneurs de la campagne dreyfusiste, secondés par leurs amis les socialistes et les révolutionnaires, ne se considéreraient pas comme satisfaits par l'arrêt de la Cour de cassation.

Un placard qui sera affiché cette nuit dans Paris, et qui émane de la coalition révolutionnaire, conviera à un grand meeting pour samedi à la salle des Mille-Colonnes, « à l'effet d'établir publiquement — selon les termes de l'affiche — le bilan des responsabilités (responsabilités du code, des institutions et des partis). Il faut déchirer le voile. Il faut faire tomber les masques ». On sait ce que cela veut dire. C'est la campagne d'injures envers l'armée qui continue.

Parmi les signataires du placard figure l'inévitable Sébastien Faure.

L'AFFAIRE ZOLA-JUDET

Il est confirmé que M. Judet, rédacteur politique du *Petit Journal*, poursuivra M. Zola en correctionnelle pour dénonciation calomnieuse.

M. Judet va également poursuivre en correctionnelle pour diffamation un assez grand nombre de nos confrères.

Paris, 2 novembre. — La plainte de M. Judet, visée en dehors de M. Zola, exactement quatre journaux dreyfusards et les dix-neuf collaborateurs de ces journaux, pour articles jugés par lui diffamatoires.

C'est Me Joseph Ménard, qui soutiendra les différentes plaintes.

LES NÉGOCIATIONS

hispano-américaines

La question des Philippines. — Danger de rupture

Nous avons dit que les plénipotentiaires hispano-américains avaient tenu hier une séance fort importante, bien que très courte. Les propositions qui ont été faites ne semblent pas devoir hâter la conclusion définitive de la paix.

On connaît le protocole signé à Washington et les quatre questions qu'il comprenait : 1° Abandon de la souveraineté espagnole sur Cuba et toutes les colonies des Antilles; 2° Cession de Porto-Rico et de ses dépendances aux Etats-Unis, à titre d'indemnité de guerre; 3° Règlement de la dette de Cuba; 4° Occupation provisoire par les Etats-Unis de la baie et de la ville de Manille jusqu'au rétablissement de l'ordre et jusqu'au règlement définitif de la question des Philippines.

Sur les deux premiers points, il n'y pas eu de désaccord entre les commissaires. Mais les deux autres ont soulevé de graves difficultés.

Les Etats-Unis prétendirent que l'Espagne devait prendre à sa charge la dette cubaine et livrer l'île nette d'hypothèques, disant que la dette avait été contractée pour faire la guerre aux insurgés dont le bon droit était désormais affirmé par la victoire et par le traité. Les Espagnols refusèrent d'accepter ce point de vue, de séparer la dette du gage et l'hypothèque de la créance. Ils abandonnaient Cuba telle qu'elle. Comme on ne pouvait s'entendre, ils demandèrent au moins qu'on interverti l'ordre du protocole et qu'on discutât en préalable la question des Philippines : peut-être cette question permettrait-elle aux Américains d'offrir une compensation au sacrifice énorme qu'ils imposaient aux vaincus.

Les Américains finirent par consentir à cette intervention, demandant seulement que les Espagnols acceptassent, à titre provisoire, les clauses relatives à la dette de Cuba, sauf à retirer leur acceptation si on ne s'entendait pas sur les Philippines.

Ils remirent à quatre jours la communication de leurs propositions.

C'est dans ces conditions que la conférence s'est réunie, lundi, au quai d'Orsay.

Les Américains ont déclaré qu'ils revendiquaient la souveraineté pleine et entière sur l'archipel des Philippines, consentant pour toute indemnité à prendre à leur charge la petite dette de cette colonie.

Les Espagnols ont dit qu'ils feraient connaître leur réponse vendredi prochain. Mais cette réponse est aisée à prévoir. Ce sera un refus net et formel.

Les plénipotentiaires espagnols sont décidés, si les Etats-Unis n'amendent pas leur proposition, à refuser leur signature à l'acte de paix, à rompre toute négociation, à prendre les nations civilisées à témoin de l'abus de force dont ils seraient victimes et de la violation des clauses insérées dans le protocole de Washington.

LES CHANTIERS DE DUNKERQUE

Il a été beaucoup parlé en ces derniers temps, dans le monde des affaires, du projet de chantiers de construction de Dunkerque. La loi de 1879 qui a décidé l'extension et l'amélioration de notre grand port du Nord, a compris, au nombre des travaux à exécuter, l'appropriation de la rive-Est du port pour y installer de vastes chantiers de constructions navales.

Cette appropriation venait en dernière ligne dans l'ordre d'urgence assigné aux diverses parties du programme ; mais le moment est venu de la réaliser. Les travaux vont être adjugés incessamment et l'on doit compter qu'avant le milieu de 1899, ils seront assez avancés pour qu'on puisse commencer l'installation des cales de construction, si, à cette époque, une société de construction est en mesure de disposer de fonds nécessaires.

L'Etat dépensera, tant pour les terrassements et dragages indispensables à l'appropriation de la surface des cales, que pour l'exécution d'un quai d'armement contigu une somme de trois millions et demi, comprise déjà dans les allocations de la loi de 1879. La société qui sera déclarée concessionnaire des chantiers devra de son côté disposer d'au moins quatre millions pour l'organisation de son matériel et pour son fonds de roulement.

D'après les projets arrêtés par l'administration des travaux publics, les chantiers s'étendraient sur une surface de 11 hectares, tant pour les cales proprement dites sur lesquelles on pourrait avoir simultanément en construction de six à huit grands vapeurs de 100 à 150 mètres de longueur, que pour les ateliers de charpenterie métallique, de chaudronnerie, d'ajustage, de forge, etc., dans lesquels seront préparés tous les éléments du navire.

Une société est en formation à Dunkerque sous le patronage de la Chambre de commerce et sur l'initiative de son président, M. Herbart, pour obtenir de l'Etat la concession de cette grande installation. Le capital nécessaire est déjà réuni en grande partie et nous avons lieu de croire que la souscription ouverte à ce sujet attirera le concours des principaux industriels et capitalistes de la région du Nord.

Le bruit s'est répandu qu'une entreprise concurrente s'organisait à Calais pour doter également ce port d'un chantier de construction. Nous croyons qu'il y a place en France pour plusieurs installations nouvelles et que la concurrence annoncée n'est pas pour décourager, au contraire, les promoteurs des chantiers de Dunkerque.

Les quelques rares chantiers existant aujourd'hui en France (six en tout, dont deux seulement importants) sont immobilisés pour longtemps par les commandes de la marine militaire, au point qu'il est devenu presque impossible à nos armateurs de songer à augmenter leur flotte marchande, d'une part à cause de cette impuissance des chantiers français existants, d'autre part par suite de l'absence de toute prime de navigation pour les navires de construction étrangère.

Il faut donc de toute nécessité, si l'on ne veut pas arrêter absolument le développement de notre marine, fonder de nouveaux chantiers. Les six à huit cales nouvelles, avec leurs onze hectares, des chantiers de Dunkerque, ne pourraient donner qu'un essor insuffisant à la construction française et elles sont, dès maintenant, assurées de plus de commandes qu'elles n'en pourront servir.

D'ailleurs le port de Calais n'est pas matériellement en mesure de créer à Dunkerque, à ce point de vue, une concurrence appréciable ; il n'y a aujourd'hui qu'un emplacement possible pour des chantiers à